

TARIFS CDVB77 2024/2025

Adoptés en AG du 2 juillet 2024 à Torcy

Cotisations annuelle des Groupements Sportifs (GSA/UGS)

Affiliation au comité :	Tarifs
1 ^{ère} affiliation	Gratuit
Cotisation annuelle (réaffiliation)	105€
Cotisation annuelle (GSA LOISIR)	21 €
Club Jeunes	Gratuit

Licences

Licences de base ENCADREMENT :	Tarifs
Extension DIRIGEANT, SOIGNANT, ÉDUCATEUR SPORTIF, ARBITRE	3 €
Extension PASS BÉNÉVOLE	Gratuit
Licences de base COMPÉTITION :	
Extension VOLLEY-BALL - M21 et SENIORS	5 €
Extension VOLLEY-BALL - M9 à M18	4 €
Extension VOLLEY-BALL - M7	Gratuit
Extension OUTDOOR - M18 - M21 et SENIORS	5 €
Extension OUTDOOR - M11 à M15	4 €
Extension OUTDOOR - M7 - M9	Gratuit
Extension PARA VOLLEY	1 €
Extension COMPET' LIB	4 €
Licences de base HORS COMPÉTITION :	
Extension LOISIRS POUR TOUS (ex VPT) à partir de M18	Gratuit
Licences autres :	
Pass événementielle	Gratuit
Pass Smashy	Gratuit
Licences multiples (au sein d'un même GSA) :	
Extension Encadrement supplémentaire à partir d'une licence Pratique Compétitive (M18 et plus)	Gratuit
Extension Pratique Compétitive supplémentaire à partir d'une autre Extension Pratique Compétitive (M18 et +)	1 €
Extension Encadrement ou Pratique Compétitive à partir d'une Extension Encadrement ou Pratique Compétitive	Gratuit
Extension Encadrement supplémentaire à partir d'une Extension Encadrement	Gratuit
Mutations	
Droit de mutation (toutes licences)	Gratuit

Droits d'engagements aux épreuves départementales et inter-dép.

Championnats :	Tarifs
Seniors – Accession Régionale / Départementale	131 €
Seniors - Championnats Loisirs 4x4 et 6x6	58 €
M21 – M18	70 €
M15	70 €
M13	55 €
Plateaux de matchs M11 : Engagement par tournoi (par équipe)	15 €
Plafond annuel (par GSA par équipe)	55 €
Plateaux de matchs M9 : Engagement par tournoi (par équipe)	5 €
Coupes de Seine et Marne :	
Seniors	53 €
M21 – M18	37 €
M15	32 €
M13	26 €
M11	21 €
M9	5 €

Plateaux M9 / M11

Plateaux de jeux :	Tarifs
1 participation (par licencié)	10 €
Plafond annuel (par GSA)	200 €

La commission de développement se réserve le droit de créer d'autres compétitions, événements ou manifestations dans l'année pour les jeunes et fixera le tarif.

Indemnités de formation

	Tarifs
Indice d'indemnité de formation d'un joueur mute à verser par club recevant au club quitté	Gratuit

Amendes et droits

Cadre règlementaire :	Tarifs
Non représentation d'un GSA à l'AG statutaire du CDVB77	75 €
Sauf club jeune, GSA n'engageant aucune équipe ou avec moins de 20 licences	
Frais de dossier de réclamation et d'appel	50 €
Forfait général Senior (après publication du pré-calendrier)	200 €
Forfait général Jeune (après publication du pré-calendrier)	100 €
Rencontre perdue par forfait	60 €
Rencontre perdue par forfait (prévenu : CDS + GSA adverse 24h avant minimum)	30 €
Rencontre Compet-Lib perdue par forfait (non prévenu 24h avant minimum CDS + GSA adverse)	30 €
Rencontre perdue par pénalité – Absence d'arbitre lors d'une rencontre	15 €
Transcription mal remplie, feuille de match mal tenue ou non signée, ou non présentation des licences	10 €
Transmission hors délai (feuille de match ou document)	25 €
À l'encontre du club recevant : Arbitre du GSA recevant non licencié	50 €
Droit de modification du calendrier	
Modification ou changement d'implantation	Gratuit
Modification d'implantation en accession régionale : changement de salle sans changement d'horaire (non-application du droit LIFVB)	Gratuit

Attention pour les compétitions interdépartementales et régionales (Jeunes et Accession Régionale) vous devez vous référer aux **tarifs de la Ligue d'Ile de France**.

Pour les compétitions nationales vous devez vous référer aux **tarifs FFVolley**.

Arbitrage

Indemnité d'arbitrage (par équipe) :	Tarifs
Accession Régionale	28 €
Coupe de Seine et Marne	28 €

Devoir d'accueil et de formation arbitrage (DAFA)

Devoir d'arbitrage non respecté	Tarifs
Accession Régionale (nombre de points non assuré multiplié par :)	28 €
Pour la 1 ^{ère} affiliation d'un GSA en COMPÉTITION + 1 formation d'arbitre gratuite	0 €

Pour rappel, à partir de la saison 2024/2025, chaque équipe engagée dans le championnat accession régional, doit déclarer à la CDA du comité de Seine et Marne sur la fiche d'engagement un arbitre diplômé, licencié FFvolley dans le GSA de son choix (licence : Encadrement « Extension Arbitre »).

*L'obligation du GSA sera remplie si l'arbitre obtient un nombre de points suffisant. **Voir l'article 1.3 du Règlement Général de l'Arbitrage 2023/2024.***

Barème des points pour la validation des DAFA :

Équipe évoluant en championnat accession régional : UN point par rencontre jouée durant la saison sportive (saison régulière et poule d'accession ou de relégation)

Si les GSA possèdent plusieurs équipes, le cumul des points à obtenir sera retenu pour l'ensemble des équipes.